

Abran et lo concert d'Yverdon

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **13 (1875)**

Heft 26

PDF erstellt am: **22.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-183301>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

envers ses compatriotes, il ne fit pas longtemps attendre le patient, qui, troublé, ahuri, pose le bambin sur le tapis en disant d'une voix étouffée par la colère : « Monsieur l'ambassadeur, voyez ce qui m'arrive ! » Puis, énumérant toutes les péripéties de son malheur, il s'écrie en terminant :

« Monsieur l'ambassadeur, je vous en supplie, tirez-moi d'embarras !... »

M. Kern lui répond affectueusement qu'il prend une part sincère à son angoisse, mais que n'ayant reçu de son gouvernement aucune instruction à cet égard, il ne peut prendre de décision.

Le malheureux, repoussé partout, chargé d'un enfant tombé du ciel, s'arme de résignation et retourne à son hôtel, où il est encore avec le marmot, qui, pour comble de désespoir, l'appelle à chaque instant : *papa !*

Quel sera le dénouement de ce drame?... Un de nos amis de Paris nous l'apprendra bientôt.



La Suisse en 1838.

II

Nous avons vu dans le précédent article que la France demandait formellement l'expulsion de Louis Napoléon de notre territoire. Une pareille exigence rencontra une résistance opiniâtre parmi nos populations. Aucune des députations à la Diète n'était munie d'instructions sur cette affaire importante jetée à l'improviste dans la discussion. Cependant le député de Thurgovie, M. le Dr Kern, protesta énergiquement, et fut vivement appuyé par les députés des Etats de Vaud et de Genève, MM. le professeur Monnard et le syndic Rigaud. Les députations de plusieurs autres cantons se joignirent à eux par une adhésion préalable.

Mais ce premier et généreux mouvement devait bientôt rencontrer des obstacles. Une commission fut nommée avec charge de présenter à la Diète des propositions pour la solution de cette affaire. Neuchâtel, entre autres, fit naître un incident qui fut regardé comme la cause de la confusion jetée dans la discussion des Grands Conseils et de la Diète. Il demanda que le gouvernement thurgovien fut sommé de déclarer si Louis-Napoléon, avant d'être reçu citoyen thurgovien, avait formellement renoncé à sa qualité de Français.

Le Grand Conseil du canton de Thurgovie s'assembla le 22 août 1838, et décida, à l'unanimité, qu'il ne serait point donné suite à la demande de la France. Cette décision portait en substance : « L'Etat » de Thurgovie repousse de la manière la plus positive la demande tendant à ce que Louis-Napoléon » Bonaparte soit renvoyé du territoire de la Confédération, attendu qu'il a été reçu citoyen de » Thurgovie. » Enfin la députation à la Diète fut chargée de protester contre tout ce qui blesserait la souveraineté de ce canton.

Cette résolution fut saluée par les applaudissements de la plus grande partie du peuple. Le gouvernement de Thurgovie reçut de Genève des lettres de félicitations, couvertes de nombreuses

signatures de membres du Conseil représentatif, d'officiers et de beaucoup d'autres citoyens considérés. Cent soixante officiers bernois suivirent cet exemple. La question arrivant de nouveau devant la Diète, donna lieu à de nouveaux incidents soulevés par la députation de Neuchâtel ; la commission, chargée de préavis, fit un rapport de majorité et un rapport de minorité, qui allongèrent la discussion et jetèrent dans les délibérations la plus déplorable hésitation. Prétextant que de nouvelles instructions des cantons étaient nécessaires, la Diète s'ajourna au mois d'octobre sans avoir muni le Directoire de pleins pouvoirs pour s'en servir cas échéant. C'est ainsi que la Confédération était plus ou moins abandonnée par les autorités supérieures ; mais le peuple suisse veillait.

Déjà au commencement du mois de septembre, on reçut des nouvelles des préparatifs guerriers de la France ; on sut positivement que le lieutenant-général Aymard, commandant de la 7^e division militaire à Lyon, avait été chargé de rassembler sur les frontières de la Suisse un corps de troupes de quatre brigades. Le général Janin reconnut la frontière le long du Jura ; plusieurs autres officiers supérieurs firent des voyages en Suisse dans un but militaire.

Malgré ces présages toujours croissants qui annonçaient l'orage, l'autorité supérieure persistait dans son inaction, et le peuple suisse dut voir avancer les troupes aguerries d'un adversaire si supérieur en nombre, sans qu'on prit la moindre précaution pour sa sûreté.

Cependant, plusieurs cantons, justes appréciateurs des circonstances, ne voulurent point tarder à se préparer aux jours pénibles ; l'Argovie ordonna une revue extraordinaire de toutes les troupes de son contingent ; Berne fit inspecter ses arsenaux, où l'on trouva 142 pièces de canon et obusiers, 12,000 fusils outre ceux qui étaient entre les mains du contingent et de la réserve, 2 millions de cartouches d'infanterie et 33,000 coups pour bouches à feu.

Sans faire beaucoup de bruit, Genève prépara le nécessaire en cas d'attaque ; les fortifications, les arsenaux, les approvisionnements d'armes, les moyens de défense de toute espèce furent inspectés.

Les institutions militaires n'exigèrent pas beaucoup de préparatifs pour mettre sur le pied de guerre une population faite au maniement des armes. Le comité des carabiniers fit appel à tous les carabiniers non incorporés dans les milices, les engageant à former des corps francs, et désigna dans chaque district un homme chargé de leur organisation. Dans tous les cœurs confédérés se réveilla cet esprit guerrier qui tant de fois avait conduit nos ancêtres à la victoire.

(A suivre.)



Abran et le concert d'Yverdon.

- Bondzo, Abran !
- Serviteur !
- Cein roulé-te ?

— Cein va práo bin, vo remacho, et vo ?
 — Vo vâidè lo resto.
 — On vâi bin que vo z'allâ pe soveint tsi lo bondzi què tsi l'apotiquière.
 — Vo z'ète dè la vela vouâ ?
 — Oï et vo assebin ?
 — Oh ! su venu fêrè on part dè coumechons. Ai-no lo bio ?
 — Vouaiquie, lo teimps est quie !
 — Eh ! bin, su bin èze dè vo z'avâi vu, à la revoiance !
 — A reverrè, parti vo dza ?
 — Oh ! vouaiquie, du se cin lé...
 — S'on partadzivè demi-pot ?
 — Bin s'on vao.
 — Yô va-t-on ?
 — Allein ique iô l'est clia balla musica de Lozena qu'on dit que c'est tant bio et qu'est vegna stu matin !

— Diabe l'allâie, allein pi quie ein face ; vé vo racontâ cein qu'ein est. L'ai su z'u ia on momeint et yé bintout z'u fotu lo camp, ne sont pas dein lo ca dè s'accordâ. Sont lé n'a veingtanna que font pé momeint on détertin dè la metsance. Yen a ion que tint n'a badiette dè tabornârè à la man, et fâ signo ai z'autro qu'on derâi que l'est li que lè fâ allâ. L'ai a totè lè z'especès dè musiquès dâi z'autro iadzo, hormi la Serpeint que ne l'ai est pas, mâ l'ai a la trompette, l'épouffârè, lo toutou, la ronnâre, la vioula, la pioula, la ioula, lo pévouet, lo Roeillet, lo Sicliet, lo tabornârè et la zonna, que cein vo fâ onna chetta ! pourr' ami !

Quand yé étâ lé, yé demandâ à non monsu d'Yverdon la quin-na voliâvont derè ; la vouâiti su on papâi et m'a de : *air pour hautbois !* On air po allâ âo bou ! que mè su de, ne cognâisso pas clia danse, foudra ourè. Adou cé qu'avâi la badietta a tapâ su la trabbliâ et l'on coumeinci ti einseimbllo, que cein n'allâvè pas pi tant mô, mâ ein après sé sont ti eimbrouilli que n'ien avâi perein què ion que tagnâi. L'étâi cé qu'avâi la pioula.

Et yé décampâ ! Allein pi quie !

Dein onna coumouna dai bords dé la Venodze, la Municipalità avâi on n'assemblâie on leindéman dé mise de boû por décidâ onna frecacha dé pessons et ein mèmo teims por condannâ on maraudeu dé pommé. Ti lé municipaux iront d'accò dé lo condannâ à chix francs d'ameinda què lassesseur que droumessâi dessus sa chôla. Lo syndique lo segougne et l'ai dit :

— Et vo assesseur, qu'ein peinsâ vo ?

L'assesseur qu'étâi à mâiti eindroumi repond :

— Mé su daccò qu'on lé metté la mâiti ao lard et la mâiti ao buro frais.

PIERRE

III

Nous avons fait notre première communion le même jour, en même temps, côte à côte : ces choses-là vous lient encore, voyez-vous !

Lorsque j'ai commencé à aller à la mer, jamais je ne suis parti sans qu'elle ne priât à la croix de la dune, jamais je ne suis revenu sans qu'elle entrât dans le flot jusqu'à la ceinture pour accourir plus vite au-devant de moi. Puis je la prenais sur mes épaules pour la porter à terre, où l'on s'embrassait en riant. Oh ! oui, nous avons été bien heureux comme enfants ! Mon bon Dieu, pourquoi ne reste-t-on pas toujours petits ?

Notre jeunesse fut bonne encore cependant : l'hiver toujours côte à côte à la veillée, le printemps aux fraises, à la moisson l'été, l'automne aux noisettes ! Et les jours d'assemblée donc ! Que de joyeuses rondes nous avons données, Mariette et moi ! Que de doux retours le soir, à travers les champs éclairés par la lune ! Quelles riantes promesses d'avenir, que d'espérances du paradis ! Quels beaux rêves !

Puis l'âge vint où l'on se marie... Nous n'y aurions songé ni l'un ni l'autre... Oh ! ma foi non ; ça ne nous pressait pas... nous étions si heureux comme ça ! Mais les autres y pensèrent pour nous, en tête Monsieur le curé.

— Allons ! que nous dîmes donc, Marie et moi... Mais qu'est-ce que ça nous fait à nous deux... nous ne pouvons pas nous en aimer davantage !

La chose, néanmoins, présentait quelques difficultés. La mère de Marie était riche ; moi pas ; de plus, orphelin. C'était mon grand frère Césaire qui m'avait élevé. En voilà un cœur, celui-là... Brave frère !... Ce fut lui qui, avec Monsieur le curé, alla franchement aborder la question de mariage au vis-à-vis de la mère de Marie.

— J'avais bien juré que ma fille épouserait quelqu'un d'aussi possédant que nous, répondit-elle. Mais comment voulez-vous que je tienne parole à mes écus ? Marie et Pierre s'aiment tant !...

Elle avait bien raison, la vieille !

A cette dernière phrase, il y eut dans la gorge de Pierre un sanglot, dans ses yeux une larme. Mais il était fort, mon matelot ! A peine avais-je eu le temps de lui serrer la main, qu'il reprenait déjà son empire sur lui-même et le cours de son récit.

— Jugez si nous fûmes contents, Mariette et moi... puis le grand frère Césaire... puis Monsieur le curé... puis tout le village... car nous y étions généralement aimés... Dame, on est si bon quand on aime !...

Il y eut donc comme une fête. Bientôt après, les accordeuses. Un beau jour encore que celui-là ! Hélas ! ce devait être le dernier !

C'était dans la semaine. Naturellement, je n'étais pas allé en mer. Césaire aussi voulait rester. Césarine exigea qu'il partit. Il y en a qui l'ont accusée de cela, prétendant que le travail en un jour de fête porte malheur... Mais c'était un tort de leur part. La Césarine était mère... Elle avait ses deux enfants encore tout petits... Fallait songer, avant tout, au pain de la maison !

La journée se passa bien cependant. Sur le soir, le ciel se couvrit de nuage. Il y avait de l'orage dans l'air. Mais nous ne pensions pas à ceux qui étaient au large, nous autres ! Le bonheur rend égoïste... On dansait ! Tout à coup un éclair, un grand coup de tonnerre... puis des cris :

— Une barque à la côte en danger de perte... La plate à Césaire !

Déjà j'étais sur la grève.

Quelle tempête !... Jamais... non jamais, de mémoire d'homme, on n'avait vu la pareille !

Je fis tout ce qu'il est possible à un homme, Monsieur. A trois reprises, je me précipitai dans la mer en fureur. La dernière fois, je faillis y rester aussi. On m'en retira brisé, sans connaissance, comme mort... Mais non, non, hélas ! ce n'était pas moi qui devait mourir !

C'était Césaire...

L. MONNET.